Jeudi 14 juin 1979 – No 1 111

BP 201 75926 Paris Cédex 19. CCP 30 226 72 D La Source 1,70 F

l'humanité rouge

Organe central du Parti communiste marxiste-léniniste

Un système en accusation

LE jeudi à 9 h 30, au palais de justice de Paris, s'ouvre le procès de 21 patriotes corses déférés devant la Cour de sûreté de l'État. L'accusation du pouvoir, par tribunal d'exception interposé, c'est un dossier de quatre-cent pages ; c'est l'inculpation pour soi-disant « association de malfaiteurs », atteinte à l'intégrité du territoire national, vol et recel d'armes, attentats par explosifs.

Les patriotes corses, eux, revendiquent leurs actes *politiquement*. Ils se présentent en accusateurs d'un système qu'ils combattent. Ils revendiquent hautement leur appartenance à un peuple dont les droits nationaux et démocratiques sont bafoués. Ils veulent défendre leur langue et leur culture.

Ils condamnent l'exil et le chômage, le système des clans, les polices parallèles et l'omniprésence des forces de répression, le pillage des richesses de l'Ile par une poignée de capitalistes...

Bref, ils veulent mettre au banc des accusés le véritable terrorisme, toutes les formes d'exploitations utilisées par l'État français envers la Corse et contre son peuple.

Même si l'on ne partage pas toutes leurs opinions ou actions, il y a d'un côté des oppresseurs et de l'autre des opprimés. C'est pourquoi nous avons pris et appelons tous les travailleurs et tous les gens épris de liberté à prendre position pour la libération des patriotes emprisonnés.

Les forces populaires, classe ouvrière en tête, combattent la politique de chômage et de crise imposée par la bourgeoisie monopoliste française. Celle-ci accentue actuellement la répression tous azimuts contre tous les travailleurs. Elle s'attaque aux libertés démocratiques, développe des lois racistes contre nos frères immigrés.

De même que nous disons que le peuple corse a le droit de disposer de lui-même, nous considérons que la bourgeoisie au pouvoir est notre ennemi commun et qu'il faut l'abattre. Pour avancer dans ce sens, c'est contre elle qu'il faut bâtir l'unité.

Corses-Français-immigrés, tous unis contre la répression !

Exigeons la dissolution de la Cour de sûreté de l'État et l'abrogation de loi dite anti-casseurs !

Libération immédiate des patriotes corses emprisonnés !

Serge LAFORGE

Tous ensemble contre la loi anti-immigrés

LA loi anti-immigrés Barre-Bonnet a été adoptée sur le fond par l'Assemblée nationale malgré les quelques amendements. Elle doit passer prochainement devant le Sénat. Cette loi suscite de nombreuses réactions d'organisations politiques, syndicales et antiracistes. Des actions commencent à s'organiser. Des manifestations à Paris sont organisées par l'Union CGT de la région parisienne le 20 juin et Union de la région parisienne CFDT, le 23 juin.

Dans une double page affiche, pour juger de cette loi et la combattre nous en publions l'intégralité ainsi que les amendements de l'Assemblée nationale. Nous faisons part également de notre position, des positions des différents partis politiques et de celles des organisations syndicales et antiracistes.

(Voir pages 4 et 5).

Photo Pierro

Loi anti-immigrés : les réactions et actions commencent à s'organiser. Ici, le collectif contre la loi raciste bloque l'aéroport de Marignane, d'où de nombreux travailleurs immigrés sont expulsés.

Ouverture des procès des patriotes corses

Un bilan de la répression aveugle

Bien des choses se sont passées depuis l'occupation de la cave d'un trafiquant de vin à Aléria en août 1975 et la fusillade qui s'en était suivie, ainsi que les nuits chaudes de Bastia les jours suivants.

Essentiellement, d'une part la répression s'est développée et d'autre part il y a eu un certain renouveau du courant nationaliste. La répression s'est particulièrement accentuée depuis la dernière visite de Giscard dans l'Ile en juin 1978.

SERGE Cacciari, accusé d'avoir tué un CRS pendant la manifestation du 27 août à Bastia, est condamné le 10 juillet 1976 à dix ans de réclusion criminelle par la Cour de Sûreté de l'Etat (CSE). Quelques mois plus tard on apprend que monsieur Jonquères, procureur auprès de la CSE, démissionne avec éclat en dénonçant publiquement cette injustice majeure et en expliquant publiquement les pressions dont il a été l'objet.

— C'est en 1975 qu'est effectuée la mise en place des barbouzes.

— Mai 1976 : naissance du Front de libération nationale de la Corse (FNLC).

— Dans la nuit du 13 au 14 septembre 1977, la villa du procureur général de Bastia est mitraillée. Au petit matin, quatre militants sont arrêtés et traduits devant la CSE. Le 20, on apprend qu'aucun attentat n'a eu lieu, que c'était des CRS qui avaient tiré en l'air. Bon prétexte pour arrêter des militants connus : deux sont détenus huit jours et deux autres trente et un jours. C'est seulement le 3 avril 1979 qu'a été rendue l'ordonnance de non-lieu !

— Le premier juin 1978, quelques jours avant la visite de Giscard, vingt-quatre militants nationalistes sont arrêtés et traduits devant la CSE. L'Ile est quasiment en état de siège. D'autres arrestations ont lieu dans le courant du mois.

Cette visite, qui est un fiasco politique, est suivie d'un véritable défilé de ministres et sous-ministres, apportant chacun leur lot de promesses :

— Le 17 juin, on apprenait qu'un attentat des barbouzes venait de coûter la vie à un patriote. C'est son frère qui était visé, sa voiture était piégée. Où est l'assassin ?

— Début juillet, une vingtaine d'arrestations. Le 9, trois sont déférés devant la CSE. Parmi eux Mathieu Filidori, petit paysan, arrêté sous prétexte qu'il aurait pris la parole au nom du FLNC dans un meeting à la Mutualité qui avait eu lieu le 27 mars 1977 ! Où il avait parlé au nom des paysans corses.

— Création de A Riscossa.

— En septembre, mise en place du Collectif de Corti.

— Le 9 octobre, les patriotes emprisonnés font la grève de l'instruction. Ils protestent contre la nouvelle réglementation, restreignant encore le droit de visite, que le pouvoir voulait mettre en place à leur égard. A Riscossa organise le 18 une manifestation à Bastia. Le lendemain, le pouvoir recule (mais le droit de visite est limité à la seule famille proche).

— Le 30 novembre, les prisonniers sont dispersés dans quatre prisons de la région parisienne. Ils sont traînés pieds et mains enchaînés, comme les bagnards du siècle dernier. Tout est fait pour empêcher qu'ils puissent préparer une défense collective. Certains sont mis au secret.

— Le 24 novembre, en prévision du voyage de Barre, nouvelle vague d'arrestations et quatorze sont emprisonnés. Le premier décembre, dix autres sont interpellés dont trois inculpés.

— Les 11-12 décembre, Barre comme Giscard fait un bide. Par contre, cela a donné lieu à la plus importante mobilisation populaire de protestation depuis Aléria.

— En février, mars... nombreux attentats des barbouzes, notamment contre une école maternelle en langue corse.

— En avril, un militant du Front populaire corse est kydnappé par la police en plein rue. Le 14 mai, J.P. Santini est arrêté, alors qu'il est clair pour tout le monde que c'est pour délit d'opinion.

— A la Pentecôte, deux cents jeunes Corses affrontent les CRS. Ils se révoltent contre l'omniprésence et les incessantes provocations policières.

En conclusion, disons que depuis un an il y a bien eu une centaine de personne interpellées, environ soixante sont inculpées dont une quarantaine sont actuellement détenues. Ce jeudi, pour vingt-et-un détenus (la plupart depuis un an) s'ouvre le procès de l'Etat français oppresseur.

La composition du nouveau Parlement européen

	Communistes	Socialistes	Libéraux	Démocr. chrét.	Conservateurs	Démocr. europ. de progrès	Non inscrits
France (81)	19	22	12	7		15	6
Italie (81)	24	15	3	30			9
Grande-Bretagne (81)		18			62		1
Allemagne (81)		35	4	42			
Pays-Bas (25)		9	4	10			2
Belgique (24)		7	4	10			3
Danemark (16)		5	3		2	1	5
Irlande (15)		3		4		6	2
Luxembourg (6)		1	2	3			
Total	43	115	32	106	64	22	28

La liste UDF de Simone Veil a été répartie entre le groupe libéral, les démocrates chrétiens et les non inscrits en fonction de l'appartenance politique des élus. Le dépouillement en Irlande n'étant pas terminé, il s'agit pour ce pays de prévisions extrapolées à partir des premiers résultats connus.

Elections européennes : les peuples sont méfiants

LES élections au Parlement européen auront permis de mesurer le peu d'enthousiasme des masses pour la construction de l'Europe, voire leur franche hostilité au Marché commun.

ABSTENTIONS ET OPPOSITIONS

Les taux d'absentions sont par eux-mêmes éloquents : Grande-Bretagne : 68 %. Danemark : 53 %. Irlande : 45 %. Pays-Bas : 42,2 %. France : 39,2 %. Allemagne : 34,1 %. Belgique : 18 %. Luxembourg : 14,4 %. Italie : 14,1 %. Ces abstentions que certains interprètent comme de l'indifférence sont, en fait, une forme d'opposition à la construction européenne.

En Grande-Bretagne, par exemple, un récent sondage a révélé que les abstentionnistes étaient, en fait, ceux qui refusaient le Marché commun qui s'est traduit très concrètement pour les Britanniques par des hausses fort importantes des produits alimentaires.

Au Danemark, pays où le taux de participation est toujours très élevé, plus de la moitié des électeurs sont restés chez eux. En outre, le Front national contré le Marché commun, mouvement créé à l'occasion de ces élections, en est le grand vainqueur.

L'EUROPE VIRE A DROITE

Une autre caractéristique de ces élections, c'est le recul des socialistes dans tous les pays. Assez peu sensible en France, il est plus marqué en Belgique et aux Pays-Bas. En Allemagne, le recul est encore plus net et le parti de Schmidt, actuellement au pouvoir, ne recueille que 40,8 % des suffrages exprimés.

Au Danemark et au Luxembourg, il s'agit d'une cuisante défaite. Quant à la Grande-Bretagne, on peut y parler de déroute puisque les travaillistes n'auront, en définitive, que dix-huit sièges sur quatre vingt-et-un.

Cette défaite des sociaux-démocrates dans tous les pays européens profite essentiellement aux démocrates-chrétiens et aux conservateurs. La démocratie-chrétienne progresse aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. En Allemagne fédérale, elle frise la majorité absolue avec 49,1 % des voix. Elle régresse légèrement en Italie, tout en y demeurant largement majoritaire. En Grande-Bretagne, les conservateurs s'adjugent soixante-deux des quatre-vingt-et-un sièges.

PROGRESSION DES ÉCOLOGISTES

Enfin, il faut noter les résultats obtenus partout par les écologistes. Certes, ils seront très peu représentés car dans presque tous les pays d'Europe les lois électorales sont faites pour barrer la route aux petites listes. Pourtant, ils sont partout en progression, recueillant entre 3 et 5 % des suffrages. En Allemagne, par exemple, où ils recueillent 3,2 % des voix, dans la région de Gorleben, où le gouvernement veut implanter une centrale nucléaire, ils ont obtenu 14,4 % des voix.

D'une manière générale, on peut dire que les peuples d'Europe sont plus que méfiants à l'égard de cette Communauté que les politiciens de droite comme de gauche veulent leur mitonner.

H. B.

VIETNAM

Les réfugiés : source de profit pour Hanoï

LA semaine dernière, le gouvernement de Hongkong a accusé les dirigeants vietnamiens de se procurer des devises par *« l'exportation de vies humaines »*. Au cours d'un forum consacré au problème des réfugiés vietnamiens qui souvent trouvent refuge à Hong-Kong, en Malaisie ou à Singapour, le représentant du gouvernement a affirmé que le commerce des réfugiés représentait pour Hanoï une source considérable de devises, à tel point qu'il en devient la *« principale exportation »*, rapportant davantage que l'industrie houillère.

Le représentant de Hongkong a accusé le gouvernement vietnamien de *« mener une politique qui condamne de façon délibérée 500 000 citoyens à périr noyés, tout simplement parce qu'ils sont d'origine chinoise »*.

D'autres pays se sont déjà plaint de la politique cynique de Hanoï, accusant aussi les autorités vietnamiennes d'infiltrer des espions spécialisés dans la subversion parmi les milliers de réfugiés.

C. L.

NICARAGUA

Panique des amis du dictateur

ALORS que les combats font toujours rage dans l'ensemble du Nicaragua et plus particulièrement à Managua, la panique s'empare de tous ceux qui ont largement profité de la dictature. Ils se voient contraints de faire la queue pour obtenir des passeports. Même panique chez les ressortissants étrangers ; les Etats-Unis ont décidé de rapatrier leurs ressortissants et n'ont pu le faire lundi pour des raisons de sécurité. Il y avait trop de barricades sur le chemin menant à l'aéroport.

IRAN

Nationalisation de tout le secteur bancaire

DEPUIS vendredi dernier, toutes les banques iraniennes sont nationalisées. Ces nationalisations ont pour but, a déclaré le premier ministre Bazargan, de *« protéger les intérêts nationaux, relancer les activités économiques, garantir l'épargne et, en même temps, de respecter la propriété privée en accord avec les lois de l'Islam »*.

Par ailleurs, Bazargan a précisé dimanche dernier que *« les droits de tous les actionnaires iraniens et étrangers seraient garantis par l'Etat »*.

En ce qui concerne l'industrie, une partie en sera nationalisée mais non la totalité et le gouvernement n'envisage pas, pour le moment, de saisir les investissements étrangers.

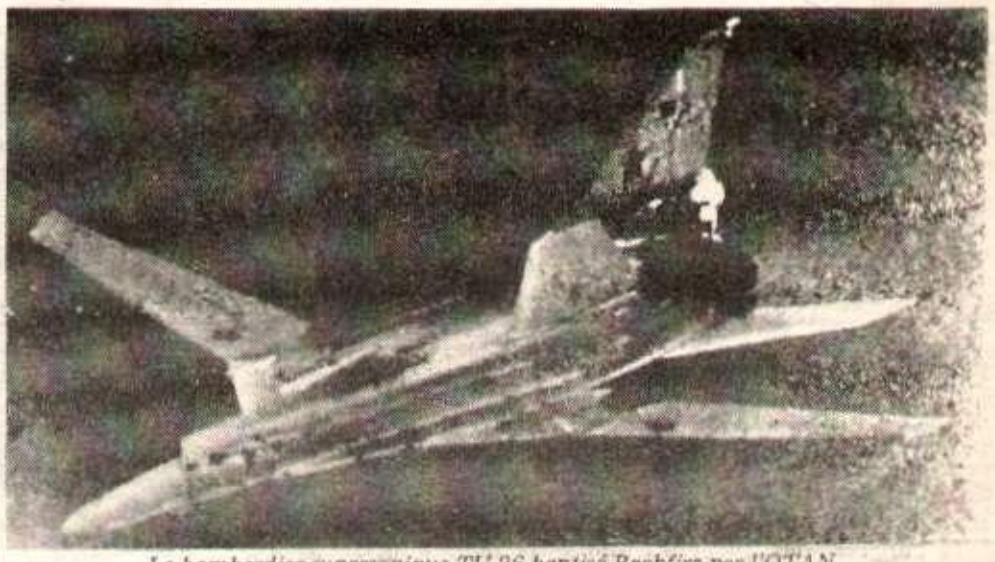

Le bombardier supersonique TU 26 baptisé Backfire par l'OTAN. Intercontinental, il peut couvrir l'ensemble des mers et territoires européens.

Les accords SALT II seront signés le 16 juin

Les SALT et l'Europe

CARTER et Brejnev doivent se rencontrer le week-end prochain pour signer les accords Salt II. Nous avons vu, dans notre édition d'hier, comment ces accords qui se proposent de limiter les potentiels nucléaires des deux supergrands, non seulement ne les limitent en rien, mais en plus sont un facteur de déséquilibre des forces en faveur de l'URSS.

Les pays européens ne sont pas partie prenante de ces négociations qui, en principe, ne concernent que les armes atomiques de grande puissance détenues chez elles par chacun des deux grands et capables de toucher le sol de l'autre.

Ce n'est pas pour autant que les pays européens ne sont pas concernés par ces accords. D'autant plus que se préparent dès maintenant les accords Salt III.

Ces accords Salt III laissent délibérement de côté l'ensemble des armements dont le rayon d'action, sans être si élevé, couvre néanmoins à partir du territoire soviétique, tout le Moyen Orient, l'Afrique méditerranéenne et la totalité de l'Europe.

C'est une réalité objective que si la côte américaine est à plus de six mille kilomètres de Paris, la frontière soviétique, n'en est, elle, qu'à deux mille kilomètres. La question des missiles nucléaires à moyenne portée se pose donc en termes tout à fait différents pour l'un et pour l'autre.

Cette différence est encore aggravée par une clause particulière des accords Salt II. Le développement par les Américains des missiles à moyenne portée Cruise en Europe est sévèrement réglementé, mais rien n'est prévu pour les bombardiers soviétiques Backfire ni les fusées SS 20. Ces derniers, de par leur rayon d'action, peuvent cependant frapper n'importe quel point de l'Europe occidentale.

On retrouve d'ailleurs là la stratégie qu'avaient déjà utilisée les Soviétiques avant les années 1972. Ils ne disposaient alors pas de moyens suffisants pour menacer directement le territoire américain. Ils avaient alors concentré tous leurs efforts sur la réalisation d'une force menaçant directement l'Europe, afin de pouvoir s'en servir comme « otage » le cas échéant.

Aujourd'hui, alors qu'avec les premiers accords Salt, la partie a été rétablie et que, dans un certain sens, missiles soviétiques et américains se « neutralisent » c'est à nouveau l'Europe qui redevient le centre l'intérêt.

Il ne s'agit cependant pas, cette fois, pour Moscou de se « protéger ». Son armement intercontinental lui suffit pour cela. Il ne s'agit plus de renforcer une suprématie militaire sur le continent européen sans permettre aux Américains d'être en mesure de riposter.

Cette suprématie est déjà sur le seul plan nucléaire, de 1 à 1,5. D'après le rythme actuel de production des armements soviétiques, (quatre bombardiers Backfire par mois), elle devrait être écrasante vers 1982.

LES ACCORDS SALT III

D'après l'esprit des négociateurs de Salt II, cet accord devrait, d'ici quelque temps, déboucher sur un nouvel accord Salt III qui, lui, concernerait également l'Europe. Il s'agirait là de réglementer également les missiles à moyenne portée stationnés en Europe occidentale comme orientale. Excellente chose, pourra-t-on dire. Nous sommes nous-mêmes pour la disparition totale de ces armes à condition qu'elle soit réelle. Mais là aussi, une fois le vernis gratté, la réalité apparaît différente.

Pour les Soviétiques, les promoteurs de cette idée, cela devrait impliquer que *tous les armements européens soient comptés dans le stock global des Américains*. On n'aurait plus, ainsi, URSS d'un côté et USA de l'autre, mais URSS d'un côté, et USA, Grande-Bretagne et France de l'autre, ce qui reviendrait non seulement à accroitre une nouvelle fois le déséquilibre global au profit de Moscou, mais encore à aliéner la défense européenne au bon vouloir des Américains.

Ceux-ci s'arrogeraient en effet le droit de contrôler des armements qui sont comptés dans leurs propres effectifs. Voyant là une occasion de reprendre la mainmise sur la défense européenne, les USA n'ont pas dit non. Mais jusque là, les gouvernements européens, et en particulier le gouvernement français, se sont totalement opposés à cette idée qui reviendrait à renoncer à toute possibilité de défense indépendante face à la rivalité des deux supergrands. Reste à savoir si cette position se maintiendra dans les années à venir...

Serge FOREST

L'HUMANITE ROUGE – Jeudi 14 juin 1979

SECTION CFDT D'USINOR-DUNKERQUE

« Nous luttons pour notre réintégration »

« *NOUS luttons pour notre réintégration* ». C'est en ces termes que Claude Bernard concluait la conférence de presse organisée par la section d'Usinor-Dunkerque, dissoute maintenant, au café *Le Tambour*, place de la Bastille, ce mardi 12 juin. En effet, Claude Bernard et onze de ses camarades ont été exclus au lendemain de l'assemblée générale des 29 et 30 mai et la section elle-même a été dissoute : c'est ce qu'ont appris les militants et travailleurs d'Usinor-Dunkerque par un tract daté du 6 juin. C'est, entre autres, ce qu'ont appris les journalistes (une dizaine) présents à la conférence de presse.

COMMENT en est-on arrivé là ? Est-ce bien une affaire de finances comme le prétendent toujours les exclueurs, les casseurs de la section et leurs appuis à la tête de la FGM ?

Une affaire de finances qui ne concernait d'ailleurs que deux militants au départ ?

Au point où l'on en est, cela n'est vraiment pas convaincant !

Claude Bernard raconte : l'immense usine, les conditions de l'action syndicale, le développement de la section CFDT (il est délégué depuis 1963), une section qui représentait quinze pour cent des travailleurs en 1973 (année où il est devenu secrétaire de la section) et qui atteignait trente-cinq pour cent en 1978.

Il raconte l'affaire, en commençant par démontrer les premières conclusions de l'expert-comptable sollicité par les syndicats pour « éclaircir » les questions financières:

— Bordereaux non datés : « *Mais les collecteurs ne sont pas des comptables !* » (Claude Bernard explique comment se fait le collectage) ;

— Faits non justifiés : « *Mais à qui a-t-on demandé des justificatifs ?* »

— Pas toutes les pièces nécessaires : « *Qu'il les demande !* » Il explique une histoire de poste de radio, une histoire de pages manquantes dans le cahier de comptes de 1978 (mais ce sont les premières, et le cahier commence bien, page 29, au 1er janvier 1978 : « *Cela, ils ne le disent pas !* » etc. Il conclut : « *Drôle de justice devant laquelle on est coupable tant qu'on n'a pas prouvé son innocence. Drôle de conception syndicale qui s'en remet aux penchants d'un expert-comptable* » (En effet, les premières conclusions de l'expert sont : « *Il y a incompétence ou malversation. Je penche pour la deuxième hypothèse* »). « *Pourquoi n'y a-t-il pas une commission d'enquête ?* » (sur laquelle il y avait eu accord en février dernier dans la section, avant que ceux qui ont constitué par la suite le collectif ne mettent la question sur la place publique dans un long tract qui, à la veille des élections de délégués du personnel, a fait perdre deux sièges à la CFDT).

On parle ensuite des divergences politiques apparues déjà au dernier congrès de la FGM à Strasbourg où la section avait voté contre le projet de résolution, contre l'avis du conseiller fédéral, membre de la section ; divergences politiques encore plus marquées avec la restructuration dans la sidérurgie. On parle aussi des problèmes de personnes, eux-mêmes politiques d'ailleurs.

Déclenchement de l'« affaire » au moment des élections à Usinor-Dunkerque, suspension du conseil syndical en pleine lutte des sidérurgistes, à la veille du rassemblement de Dunkerque, à quelques semaines du 38e congrès de la CFDT à Brest (et Claude Bernard privé du même coup de son mandat de délégué à ce congrès) et maintenant exclusions et dissolution de la section : divergences politiques et problèmes de personnes, du pouvoir dans la section constituent bien sans aucun doute les racines du problème, tranché par les structures, avec l'appui fédéral au prix de la liquidation d'une puissante section qui plus est en pleine lutte.

Quant à la démocratie, elle n'a guère été de la partie : le déroulement de l'assemblée générale des 29 et 30 mai (que nous avons relaté dans notre numéro 1 105) et que décrit Claude Bernard devant les journalistes en témoigne. Malgré les précautions, les adhérents présents ont désavoué le syndicat (en lui refusant le quitus par cinquante et une voix contre vingt-neuf). Les organisateurs n'ont pas cru bon, après cela, de dépouiller les votes de l'assemblée générale concernant l'élection d'un nouveau conseil !

Dans ces conditions, il reste bien en effet aux exclus à lutter pour leur réintégration : la première étape est dans ce sens l'information. Il la feront auprès des adhérents, auprès des autres sections du syndicat de la métallurgie dunkerquoise et plus largement.

A cet égard, Claude Bernard déclare : « *C'est nous qui représentons la légitimité. Nous avons l'intention de poursuivre la bonne tradition de la CFDT. Nous pensons que la vraie CFDT pour les travailleurs de l'usine, c'est nous et que celle que met en place la FGM ne sera pas reconnue par eux* ».

Lui et ses camarades comptent organiser une assemblée générale car ils ne prendront de décision qu'avec tous les adhérents.

Les choses en sont là...

Gilles CARPENTIER

NICARAGUA

La garde nationale de Somoza n'a plus le contrôle de la capitale, Managua

DE violents combats ont lieu à Managua, la capitale du Nicaragua en état d'insurrection. La garde nationale envoyée contre les « muchachos » fouille les quartiers, assassine tout jeune susceptible d'avoir participé aux combats. Dans le même temps, le dictateur Somoza a envoyé ses avions bombarder les quartiers populaires, faisant ainsi plusieurs centaines de morts. Pourtant, malgré cette répression sauvage, la garde nationale de Somoza ne parvient pas à reprendre le contrôle de la ville. Toutes les voies d'accès sont tenues par les Sandinistes qui, par ailleurs, contrôlent certains quartiers et se rapprochent de plus en plus du bunker, lieu de résidence de Somoza.

Mardi, alors que Somoza envoyait ses avions pour raser les quartiers insurgés, un pilote a, avant de déserter, et de partir vers le Costa-Rica, jeté des bombes sur le bunker.

Cet acte de désertion n'est pas le premier. Somoza n'est plus capable de maintenir la cohésion au sein de sa garde, contrairement à ce qui s'était produit en septembre dernier. Cette fois, la pression des Sandinistes, plus nombreux et mieux armés, est beaucoup plus forte et capable d'atteindre le moral de ce pilier du régime qu'est la garde nationale sans laquelle la dictature n'est plus rien.

E LG

COLOMBO (SRI LANKA)

Ieng Sary reçu à l'ambassade roumaine

A L'OCCASION de la réunion des ministres des affaires étrangères des non-alignés qui vient de se tenir à Colombo, Ieng Sary, le vice-premier ministre cambodgien a été reçu à l'ambassade roumaine en Shri-Lanka par le vice-ministre roumaine des affaires étrangères. Il a, à cette occasion, remercié la Roumanie pour le soutien qu'elle apporte actuellement au peuple cambodgien face à l'invasion vietnamienne.

La révolte populaire s'étend en Afghanistan

LA révolte populaire contre le régime Taraki en Afghanistan gagne du terrain. Plusieurs milliers de rebelles étaient signalés lundi dernier à une vingtaine kilomètres de Nangarhar, la deuxième ville du pays. A l'occasion d'une visite officielle du premier ministre indien à Moscou, Brejnev a déclaré « qu'il *n'était pas question d'abandonner l'Afghanistan* ».

Avec le régime de Mengistu en Ethiopie, c'est le second regime qui ne tiendrait pas une seconde devant la poussée populaire si Moscou ne le tenait pas à bout de bras.

TUNISIE

Habib Achour malade

L'ETAT de santé de Habib Achour, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens qui purge actuellement une peine de dix années de travaux forcés près de Bizerte inspire de vives inquiétudes. Le dirigeant syndicaliste a été victime d'un malaise grave, dû, d'après les autorités tunisiennes à une intoxication alimentaire, mais de toute façon, aggravée par ses conditions de détention.

Khomeiny accuse l'URSS

L'AYATOLLAH Khomeiny a gravement mis en cause le comportement de l'Union soviétique en Iran et en Afghanistan mardi devant l'ambassadeur de Moscou à Téhéran. Khomeiny a notamment accusé l'URSS de transférer clandestinement des armes à travers la frontière afin d'entretenir des foyers de tension en Iran.

L'Europe, disaient-ils ...

Empoignade au RPR

SEPT heures de discussion « *bonne, franche et sérieuse* ». La réunion RPR de mardi poursuivie mercredi aura été une belle empoignade à huis clos entre barons gaullistes en révolte et chiraquiens.

Etre ou ne pas être dans la majorité reste la question clé. Pour les opposants à Chirac, il faut mettre un terme à « l'agressivité », en clair, rentrer nettement dans le rang majoritaire.

Chirac reste à la tête du mouvement mais selon les termes d'un opposant il s'agit de « reprogrammer » le leader RPR, « ordinateur » manipulé jusqu'à présent par de mauvais « informaticiens », entendez le trio Juillet-Garaud-Pasqua. L'objectif des opposants, évincer ces conseillers de Chirac que Chaban Delmas qualifie de « *poignée de canaillards* » (on peut le croire, il les connait bien). L'affrontement est loin d'être arrivé à son terme entre les barons qui recusent la politique de Chirac — échec oblige — et les chiraquiens qui sont tout prêts à mettre les revers électoraux sur le dos des « traîtres », ceux qui mangent au ratelier giscardien.

Il y a une semaine, c'était le sort de la France en Europe qui donnait des accents tragiques aux dithyrambes gaullistes. Derrière l'écume des mots, il reste la rivalité des combines.

Satisfaction au PCF

QUEL bilan les dirigeants du PCF tirent-il du scrutin du 10 juin ? « *En maintenant son pourcentage, le PCF enregistre un résultat positif* » malgré le fait que « *François Mitterrand et les dirigeants socialistes ont — notamment dans la dernière phase de la campagne électorale — manifesté contre le PCF, ses militants et ses dirigeants une agressivité qu'on avait plus connue en France depuis de nombreuses années* » déclare le Bureau politique du PCF.

Refaire le retard accumulé par rapport au PS. « *Rééquilibrer la gauche dans le bon sens* », tels étaient bien les objectifs majeurs du PCF à l'occasion des élections européennes. Après avoir affirmé avec beaucoup de cocoricos que l'avenir de la France était en jeu le 10 juin, le PCF apprécie les résultats du scrutin avant tout sous l'angle de sa rivalité avec le PS. Ils se maintiennent, le PS recule un peu, tout va bien...

Expulsion de résidents Sonacotra à Dijon

MARDI 12 juin, vers six heures du matin, les CRS ont investi le foyer Sonacotra « Mistral » à Dijon. Les quarante-sept immigrés sur les deux-cents qui logent là ont été expulsés avec beaucoup de violence et plusieurs personnes ont été blessées au cours de la charge. Trente travailleurs ont été expulsés au foyer Fontaine d'Ouche. C'est une nouvelle opération contre les travailleurs immigrés, une manœuvre de plus pour briser la lutte des résidents des foyers Sonacotra en grève.

Cette nouvelle intervention de la police a suscité à Dijon beaucoup de colère et environ deux mille personnes ont manifesté dès mardi soir à l'appel de la CGT, de la CFDT, de la FEN, du PCF, du PS, du PSU et de la Confédération générale des familles.

Mardi soir, une assemblée générale des résidents du foyer Mistral a décidé la réinstallation des expulsés dans le foyer et les quarante-sept résidents ont passé la nuit dans le foyer.

POLITIQUE ET SOCIAL

Tous ensemble contre la loi anti-immigrés !

LE gouvernement Giscard-Barre, le même qui licencie en masse, à commencer par les sidérurgistes, et s'attaque à tous les acquis gagnés de haute lutte par le passé, prend aujourd'hui les moyens pour expulser des dizaines de milliers de travailleurs immigrés.

Sous le grossier prétexte d'ordre public ou d'autres plus pernicieux tel qu'apporter des solutions au problème de l'emploi, le gouvernement prétend donc imposer l'insécurité et l'arbitraire pour plusieurs centaines de milliers de travailleurs de ce pays. Il est clair qu'il vise ainsi à soumettre encore plus l'ensemble des travailleurs, l'ensemble de notre peuple à la soif de profits et à l'exploitation accrue des quelques monopoles pour le compte desquels les Giscard-Barre dirigent l'État.

Face à un tel coup qui frappe la classe ouvrière tout entière, l'ensemble des travailleurs, l'ensemble du peuple, l'arme la plus indispensable, c'est l'unité : l'unité français-immigrés, l'unité la plus large de tous les travailleurs et démocrates.

C'est pourquoi nous appelons tous les travailleurs à participer aux actions et initiatives de toutes les organisations de masse des travailleurs, (syndicats), antiracistes comme le MRAP ; ou bien celles qui se mobilisent sur les problèmes des immigrés, telles que SOS-refoulement, et à toutes les initiatives susceptibles de contribuer à la mobilisation la plus large contre la loi Barre-Bonnet. Nous appelons à participer à toutes les initiatives contre les mesures d'expulsion et de ségrégation à caractère raciste prises contre nos frères immigrés. C'est le cas des initiatives annoncées par la CFDT.

Extrait de l'exposé des motifs

NOUS présentons le projet de loi Barre-Bonnet dans son intégralité et deux extraits de l'« *exposé des motifs* » texte d'introduction . Il est nécessaire que nos lecteurs informent dans leurs entreprises, dans leurs sections syndicales les travailleurs sur cette loi afin de préparer la riposte. La publication de la loi dans notre journal correspond à ce souci d'une information plus complète et de donner le maximum d'éléments de connaissance à nos lecteurs et aux travailleurs.

« ... Les autorités responsables ne détiennent pas les moyens juridiques et pratiques de coercition nécessaires à la défense de l'intérêt national ».

« L'ordonnance (du 2 novembre 1945) doit être également modifiée afin d'établir, sans équivoque possible, que les étrangers non admis ou refoulés peuvent être placés dans des locaux administratifs pendant le temps strictement nécessaire à leur départ.

Dans de nombreux cas, il est en effet illusoire de prendre une décision et d'en laisser l'exécution à la bonne volonté de la personne qui en est frappée. L'expérience a souvent montré que les intéressés cherchent à se soustraire à l'application de la mesure prise à leur encontre et qu'ils y parviennent aisément avec l'aide de leurs compatriotes déjà établis en France, ou grâce au soutien d'organisations et de comités créés pour la circonstance. »

Le projet de loi initial

Le premier ministre,
sur le rapport du ministre de l'Intérieur, vu l'article 39 de la Constitution,

DECRETE :

Le présent projet de loi, délibéré en Conseil des ministres après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Intérieur qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE PREMIER

L'article 5 de l'ordonnance No 45-2658 du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour entrer en France, tout étranger doit :

1. Etre muni des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements intérieurs en vigueur ;

2. Disposer de moyens d'existence suffisants ou, s'il se propose d'exercer une activité professionnelle, présenter les autorisations nécessaires.

L'accès du territoire français peut être refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public ».

ARTICLE 2

L'article 6 de l'ordonnance précipitée est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout étranger doit, pour séjourner en France au-delà d'un délai de trois mois depuis son entrée sur le territoire, être muni d'un titre de séjour délivré dans les conditions prévues à la présente ordonnance ou en application d'une convention internationale.

Tout étranger qui s'est maintenu en France en violation des dispositions prévues à l'alinéa précédent doit quitter le territoire. Il peut être reconduit à la frontière.

Sous réserve des conventions internationales, tout étranger qui sollicite une carte ou un titre de séjour doit justifier de l'obtention préalable à son arrivée des documents et visas exigés pour l'entrée et le séjour en France. Le titre de séjour peut provisoirement être remplacé par le recepisse de la demande ».

ARTICLE 3

Il est inséré dans l'ordonnance précitée un article 6-1 ainsi rédigé :

« Art. 6-1. — L'étranger qui n'est pas en mesure de déférer immédiatement à la décision lui refusant l'autorisation d'entrer ou de séjourner sur le territoire français peut être maintenu dans des locaux ne relevant pas de l'Administration pénitenciaire, pendant le temps strictement nécessaire à son départ. Le procureur de la République en est tenu informé ».

ARTICLE 4

Il est ajouté à l'article 15 de l'ordonnance précitée un cinquième alinéa :

« L'étranger qui sollicite le renouvellement de la carte de résident ordinaire doit justifier, soit lors du dépôt de sa demande, soit dans un délai de trois mois à compter du dépôt de sa demande, du paiement des impôts exigibles à la date de la demande ».

ARTICLE 5

Les modifications suivantes sont apportées à l'article 16 de l'ordonnance précitée :

— La première phrase est complétée comme suit : *« Et justifient du paiement des impôts exigibles à la date de la demande » ;*

— La dernière phrase est complétée comme suit : *« Elle est renouvelée de plein droit sous réserve de la justification du paiement des impôts exigibles à la date de la demande ».*

ARTICLE 6

L'article 23 de l'ordonnance précitée est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le ministre de l'Intérieur peut prononcer par arrêté l'expulsion d'un étranger du territoire français dans les cas suivants :

1. Si la présence de cet étranger constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public ;

2. Si un étranger est trouvé en possession d'un titre de séjour contrefait, falsifié, altéré ou établi sous un autre nom que le sien ;

3. Si l'étranger auquel le renouvellement d'une carte de séjour a été refusé s'est maintenu sur le territoire.

L'étranger expulsé peut être reconduit à la frontière.

Dans les départements frontières, l'expulsion peut être prononcée par le préfet qui doit rendre compte immédiatement au ministre de l'Intérieur.

L'arrêté d'expulsion est rapporté ou abrogé le cas échéant dans les formes où il est intervenu ».

Fait à Paris,
le 16 mars 1979.

Signé : Raymond BARRE
Par le Premier ministre,
Le ministre de l'Intérieur
Signé : Christian BONNET

Les amendements adoptés par l'Assemblée nationale

ARTICLE 1er

Le troisième alinéa (qui correspond au 2e) est modifié de la façon suivante (nous résumons le contenu de l'amendement eu égard à sa longueur) : l'obligation de disposer de ressources suffisantes pour entrer en France est supprimée. Par contre, est ajoutée l'obligation de *« fournir des garanties »* (c'est-à-dire des ressources) pour quitter le territoire français. La disposition concernant l'exercice d'une activité professionnelle est conservée mais non applicable au conjoint rejoignant son époux, régulièrement autorisé à séjourner en France, ni aux enfants mineurs dont les parents sont en situation régulière.

La même disposition n'est pas non plus exigée des personnes qui *« par leurs capacités ou leur talent »* peuvent rendre des services importants à la France.

ARTICLE 2 : supprimé.

ARTICLE 3 :

L'internement administratif que prévoit cet article n'est plus retenu que dans le cas du refoulement à la frontière, ce qui limite, certes, cette mesure scandaleuse mais ne la supprime pas. Un second amendement prévoit qu'après quarante-huit heures d'internement administratif, ce dernier doit être confirmé par décision du tribunal de grande instance ou d'un juge délégué. Cette « garantie » n'enlève rien au caractère arbitraire de cet article.

Elle est purement formelle et a été accordée pour donner un vernis légal à l'internement. Mais l'intervention d'un juge n'aura pas empêché l'internement pendant quarante-huit heures et ne garantit pas du tout qu'elle le fera cesser.

ARTICLE 4 ET 5 : supprimés.

ARTICLE 6 : Il a subi neuf amendements.

L'un d'eux supprime le 3e. Les autres précisent que pourront être expulsés : les étrangers qui ne pourront justifier être rentrés régulièrement sur le territoire français, ceux qui, restés en France après trois mois sans être en possession d'un premier titre de séjour régulier, s'ils ont fait l'objet d'une condamnation définitive pour défaut de titre de séjour et enfin ceux auxquels une carte de séjour temporaire a été refusée et qui sont restés en France.

Un amendement prévoit que dans les départements où se trouve un aérodrome international, le ministre de l'Intérieur peut déléguer les pouvoirs qu'il détient de l'article 6, au préfet.

Ces amendements atténuent un peu les mesures initiales. L'entrée en France n'est plus subordonnée à la possession des moyens d'existence suffisants. L'internement administratif n'est pas accepté pour les immigrés qui sont déjà en France. Enfin, le renouvellement de la carte de séjour n'est pas subordonné à la justification du paiement des impôts.

Cependant, ces amendements ne suppriment pas le fond du projet. L'internement administratif est introduit dans la législation concernant les immigrés. Il est, en quelque sorte, légalisé. De nouveaux motifs d'expulsions sont créés.

Un projet arbitraire, des mesures d'exception

L'EXPOSE des motifs du projet le loi affirme sans pudeur le but du gouvernement : il s'agit, par ce projet, de donner à la police *« les moyens juridiques et pratiques »* de répression et d'expulsions des travailleurs immigrés car ce sont eux qui sont visés par ce projet. Or, les moyens que possède la police contre les immigrés sont déjà très importants. Au demeurant, elle ne se prive pas de passer outre les moyens prévus par la loi pour réprimer et expulser des immigrés.

Au passage, le gouvernement tente de jeter le discrédit sur la solidarité dont les immigrés font preuve contre les expulsions et sur les organisations qui luttent pour le respect des droits et la dignité des immigrés.

Voyons maintenant les articles les uns après les autres.

L'article 1 ajoute à l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui régit l'entrée en France des étrangers, une condition supplémentaire : celle de disposer des autorisations nécessaires pour exercer une activité professionnelle... Or, comme l'indique le Gisti*, cet ajout unilatéral est contraire aux conventions bilatérales passées avec nombre de pays notamment d'Afrique Sud-Saharienne et qui sont des conventions internationales, donc au dessus des lois. Cet article refuse la possibilité pour un immigré entré comme touriste de s'installer librement en France et d'y vivre.

Quant à l'interdiction de l'entrée sur le territoire à tout étranger qui pourrait (par avance ?) troubler l'ordre public (sans qu'il l'ai donc encore troublé, elle est significative de l'arbitraire de ce projet. Cette mesure vise sans doute ceux qui demandent l'asile politique, lequel risque donc subir de sérieuses restrictions.

LÉGALISATION DE L'INTERNEMENT ADMINISTRATIF

L'article 3 légalise l'internement administratif bien qu'en le limitant au seul cas de refoulement à la frontière. Cet internement était couramment pratiqué de façon illégale à la prison d'Arenc et au Dépôt de la préfecture de police de Paris. Ceci, au mépris des droits, de la dignité des travailleurs immigrés mais aussi de la loi. Une circulaire du Garde des Sceaux et du ministère de l'intérieur avait le 2 novembre 1977 « régularisé » cette pratique... Le 7 juillet 1978, le conseil d'État l'annulait. Le 9 décembre de la même année, un décret en reprenait les dispositions de façon illégale donc.

Si ce projet passe, les étrangers arrêtés à la frontière pourront être internés sans aucun recours, durant une durée indéterminée, sans avoir commis le moindre délit et sans avoir fait l'objet de décision de justice. Ceci est tout simplement contraire à la Constitution.

Il viole aussi la Convention européenne des droits de l'homme que la France s'est engagée à appliquer en 1974.

Le fait qu'un juge doit confirmer l'internement après 48 heures relève du cynisme pur et simple. Cette intervention de la justice est une tentative de donner un semblant de légalité à une mesure d'exception.

DE NOUVEAUX MOTIFS D'EXPULSIONS

Article 6 : Jusqu'à présent, les étrangers ne peuvent être expulsés, en application de l'article 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, que si leur présence *« constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public »*. L'expulsion constitue une sanction administrative très grave, puisqu'elle interdit définitivement à l'intéressé de revenir en France.

Or, l'article 6 du projet ajoute de nouveaux motifs d'expulsion à ceux inscrits dans l'ordonnance de 1945. (Gisti, voir projet et amendements).

Or, le conseil d'Etat a refusé le 27 janvier 1978 d'admettre que les cas ajoutés par le projets et les amendements puissent constituer des motifs d'expulsion. Habituellement, la possession de faux papiers ou le refus de quitter le territoire national sont sanctionnés par des peines lourdes, mais n'entrainent pas l'expulsion.

Ce sera le cas si le projet est adopté. Ce sera le cas sans même que la justice désormais ait son mot à dire.

H.M.

---

* Gisti : Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés.

Les réactions

L'Association France - Algérie

Extrait d'un communiqué

CONTRAIREMENT à certaines affirmations tendancieuses ou simplistes, il est exclu qu'on puisse combattre efficacement le chômage par des rapatriements massifs de travailleurs étrangers. Cette politique de rapatriement représenterait de très graves dangers sur le plan social. A supposer qu'elle soit applicable, elle ne libérerait qu'un petit nombre d'emplois pour des Français ; dans certains secteurs, elle aggraverait le chômage en réduisant la compétitivité des entreprises ou en paralysant leur marche. C'est ce que montre toutes les études sérieuses faites sur ce sujet. (...)

Monsieur Raymond Barre disait récemment, au sujet des immigrés : *« Notre expansion s'est faite grâce à eux. Nous avons une dette à leur égard »*. Le moment parait bien choisi pour s'en souvenir.

Le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI)

CE projet nous parait comporter des atteintes graves — certaines mêmes inadmissibles et anticonstitutionnelles — aux droits de l'homme.

GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés).

L'hebdomadaire «Jeune Afrique»

(Extrait d'un important article consacré à la question).

EN quoi consistent ces nouvelles mesures qui jettent l'inquiétude dans les quartiers d'immigrés ? Désormais, *« l'accès du territoire français peut être refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public »*, notion vague à souhait dont l'appréciation est laissée au ministre de l'Intérieur.

Quant aux motifs d'expulsion, ils sont multipliés et tout étranger pourra pour les infractions les plus bénignes, être reconduit à la frontière. Plus grave, la loi institue pour les étrangers un véritable « apartheid juridique », selon l'expression de la CFDT, dans la mesure où l'internement administratif, quoique tempéré par un amendement par rapport aux dispositions initiales, est légalisé . (...)

Les résidents des foyers Sonacotra ont entamé une longue grève pour la baisse des loyers. Après avoir employé tout l'arsenal à sa disposition, l'Etat procède maintenant aux expulsions des foyers.
La nouvelle loi au nom du « trouble à l'ordre public » lui permettra d'expulser du territoire ceux qui résistent.

Le PCF

LE texte relatif à l'immigration constitue une véritable agression contre les droits et les libertés des immigrés... c'est la légalisation des prisons clandestines et de l'instrument administratif, c'est-à-dire la possibilité d'incarcérer arbitrairement des étrangers qui n'ont commis aucun délit, et ce, sans aucune garantie, judiciaire élémentaire.

La CGT

LE pouvoir invoque la crise comme prétexte pour lancer une offensive tous azimuts sur l'immigration. Ce projet, s'il passe, tend à l'égaliser les centres comme Arenc, sous le seul contrôle administratif. Qui nous dit que demain ces centres ne seront pas utilisés contre les Français ?

Actions annoncées par l'Union régionale parisienne CFDT

— Le 16 juin à 17 heures, meeting à la Bourse du travail (rue Charlot).

— le 21 juin, débrayages dans les entreprises, avec assemblées de travailleurs. Diffusion massive de tracts.

— Le 23 juin, à partir de 14 h 30 manifestation de Barbès à Belleville.

De longues discussions ont eu lieu entre la CGT et la CFDT notamment. Il est bien regrettable qu'elles n'aient pu aboutir à un accord sur de telles initiatives et à un appel commun.

De son côté, la CGT appelle d'ailleurs à une manifestation « pour les libertés » le 20 juin, incluant le problème de la loi anti-immigrés. Mais cette question ne mérite-t-elle pas à elle seule des initiatives et interventions particulières ?

Quant au PCF et au PS, ils ont certes condamné les projets gouvernementaux à l'Assemblée nationale (le PS a l'intention d'attaquer la loi devant le conseil constitutionnel et la Cour européenne des droits de l'homme).

Mais pour obtenir l'abrogation de la loi, pour en empêcher l'application, il faut une mobilisation qui débouche sur des actions d'ampleur. Que valent les paroles si elles restent sans conséquence ?

La CFDT

LA loi Barre-Bonnet renforce les pouvoirs déjà arbitraires du ministre de l'intérieur notamment en supprimant le contrôle judiciaire et les possibilités de recours des immigrés touchés par une telle mesure.

Le MRAP

LE MRAP, avant la discussion du projet de loi, avait adressé une lettre aux députés et aux sénateurs. Dans cette lettre, il donne une analyse très fouillée du projet Barre-Bonnet, analyse que nous ne pouvons donner ici, faute de place. Nous en publions quelques extraits significatifs :

« On instaure au nom de ce même "intérêt national" une législation d'exception discriminatoire à l' égard d'une importante partie de la population vivant en France, dont on affirme qu'elle est nécessaire pour " protéger l'ordre public ». (...)

« Une analyse détaillée des différents projets gouvernementaux... font apparaître des dispositions qui, si elles étaient adoptées, constitueraient une régression très grave du droit français) et des atteintes sans précédent aux droits de l'homme proclamés dans la Constitution française et dans les conventions internationales... ».

Marseille : la prison clandestine d'Arenc.
Avec la nouvelle loi, les détentions administratives et ces prisons seront légalisées.

Expulsions

1974 : 2 830
1975 : 3 175
1976 : 4 835
1977 : 5 330
1978 : 4 654

SOUSCRIPTION

40 MILLIONS POUR FIN JUIN

Indispensable mais chère : la documentation

BIEN souvent des lecteurs nous interrogent sur nos méthodes de travail. Comment le comité de rédaction s'empare-t-il de tous les moyens pour que le journal soit plus vivant, plus argumenté, réfléchisse la vie du parti et les luttes des travailleurs.

Alors quels sont ces moyens ?

Les reportages en premier lieu, la lecture et l'étude de la presse quotidienne, hebdomadaire et nationale, spécialisée, syndicale etc., les discussions collectives du comité de rédaction mais aussi un gros travail de documentation dont l'étude des livres.

Prenons quelques exemples. Comment avons-nous pris en main la préparation du 23e congrès du PCF ?

Par des interviews d'ex-militants du PCF à présent au PCML, en assistant à des débats, en suivant les tribunes de discussion dans l'*Humanité* et *France-Nouvelle* etc, mais aussi en étudiant par exemple le livre *« Un parti peut en cacher un autre »* (*). *« Ce livre m'a aidé à apprécier la mouvance de la contestation à l'intérieur du PCF »*.

Nous avons eu à traiter récemment du IIIe pacte national pour l'emploi. Un petit livre nous a été bien utile à cette occasion *« La mascarade des stages Barre »* dont nous vous conseillons vivement la lecture.

Touchant au culturel, nous ferons prochainement une interview de Jean-François Prevand, metteur en scène de *« Grand'peur et misère du IIIe Reich »* de Brecht (*), qui paraîtra dans notre quotidien. Cependant une interview de ce type ne se suffit pas en elle-même, c'est pourquoi nous avons acheté deux tomes des œuvres de Brecht et *« Brecht »* dans la revue *Europe*, pour mieux introduire cette interview.

Enfin, parfois la rédaction d'articles dépend uniquement de l'achat de livres. Ce fut le cas du dernier livre de Pa Kin *« Famille »*.

Les quelques exemples que nous avons cités sont une vue bien parcellaire et fragmentaire du travail de documentation du comité de rédaction. Mais cette documentation nous coûte cher : faisons les comptes :

— *« Un parti peut en cacher un autre »* de Bouillot et J. M. Devesa, éditions FM, prix 22 F.
— Deux tomes de Brecht, 80 F.
— *« Brecht »* dans la revue *Europe*, 30 F.
— *« Famille »* de Pa Kin, dans la collection *Flammarion*, Eibel, 49 F.
— *« La mascarade des stages Barre »* — 27 F.

Près de 208 F pour quelques livres qui sont indispensables. Bien sûr, nous exploitons les possibilités de service gratuit, service de presse, d'emprunt, cependant il nous faut bien souvent passer à la caisse. C'est aussi à ça que l'argent de la souscription, votre argent, camarades et amis lecteurs sert.

N.V.

Les propositions d'un lecteur

JE vous joins un communiqué de presse de la fédération de Seine-Maritime du PCF où les dirigeants du PCF opposent les travailleurs immigrés algériens et ceux des pays du sud de l'Europe. Un chèque pour la souscription. De plus, pour la souscription, je possède quelques cartes postales anciennes dont certaines représentent des scènes de travail à l'usine ou aux champs. Il me serait possible de les photographier, de les reproduire dans un format 29X19, de coller la reproduction sur une planche de contre-plaqué. Lors d'un meeting ou pour une souscription, ces reproductions pourraient être vendues. A première vue j'évalue à 5 F le coût de chaque réalisation (papier photo, colle, bois, produits...). Dans le cas ou cela vous semble intéressant, je pourrais le réaliser l'été prochain.

Voici une liste de quelques vues :

- *Marais salants, mise en sac, récolte du sel ;*
- *Intérêt d'un atelier d'une usine de bouchon de liège à Céret en Roussillon ;*
- *Mineurs au travail à Firminy ;*
- *Tourneurs d'obus à St-Étienne ;*
- *La coutellerie : un polisseur au travail ;*
- *Port-Louis : séchage des sardines ;*
- *Bruay : la gare aux alouettes ;*

et de nombreuses vues de travaux à la campagne. Ces vues sont du début du siècle.

D'autres cartes représentent des scènes de rue ou de vie de région, Marseille, Paris, Lyon, etc. et pourrait intéresser des camarades de ces coins.

Stagiaires des centres FPA

Non aux 25% du SMIC !

UNE nouvelle loi, du 1er avril 1979 consiste à rémunérer les stagiaires du centre FPA, qui ne peuvent pas justifier d'avoir travaillé un mois au moins sur l'année et ceux qui sortent tout juste de l'école, à 25 % du SMIC. Cette loi s'applique tout aussi bien aux jeunes stagiaires qu'aux stagiaires mariés et chargés de famille ! Aussi, les stagiaires du centre de FPA d'Alençon ont engagé une action: pour l'abrogation de cette loi du 1er avril 1979 ; pour exiger un statut de travailleurs, droit à la syndicalisation, etc. et des salaires équivalents au SMIC.

Les stagiaires FPA du Mans, d'Angers se mobilisent également sur ces revendications nationales.

Par ailleurs, les stagiaires du centre FPA d'Alençon luttent aussi pour l'amélioration des locaux vétustes du centre de FPA d'Alençon.

Note de la rédaction : Les stagiaires du centre d'Alençon peuvent-ils nous communiquer dans quelle mesure on peut publier leur adresse. En attendant, nous assurons tous les stagiaires FPA que nous leur transmettrons dans les meilleurs délais toute information les concernant.

Culturel

Mort de John Wayne

Le shériff est mort et le dollar est malade

JOHN Wayne avec ses cent films et ses 90 kilogrammes, sa tête carrée, à moité cachée par une grand chapeau de feutre, ses yeux plissés et son sourire ultra-brite : il faisait partie d'une certaine image des USA au même titre que le coca-cola, la statue de la liberté, le canada dry et les GI'S ou les Marines au temps où le dollar était fort.

Avec sa démarche de cavalier qui faisait rouler ses larges épaules, il incarnait le héros monolithique, sûr de son bon droit : un cow-boy civilisateur. Son registre était varié, mais son rôle toujours le même. Dans *Le Tireur*, c'est un bloc de force et de confiance qui dégaine en une fraction de seconde, plus vite que son ombre, dans *Fort Apache*, c'est un officier de la cavalerie américaine, tout bon, prêt au sacrifice contre les méchants Indiens. Dans *Hatari*, il est le guide au cœur de l'Afrique qui n'a peur ni des Africains, ni des fauves, il ne doute de rien comme tout bon colonialiste qui se respecte. Dans tous les cas c'était l'incarnation du mâle viril qui n'hésite pas à brutaliser les femmes. Dans les *Bérets verts* c'est un GI'S qui se bat dans la jungle vietnamienne pour défendre la bannière étoilée, là où elle n'aurait jamais du aller.

Avec la mort de John Wayne c'est toute une époque qui est bien révolue. Celle du western et du héros monolithique et triomphant de l'expansion américaine vers l'Ouest contre les méchants Indiens, vers le Sud contre les mauvais Mexicains, et partout dans le monde contre tout ce qui ne connait pas encore les bienfaits de l'impérialisme US. Le western, ce genre créé pour faire oublier aux travailleurs des USA les contradictions qui les opposent à leurs maitres des trusts, en les soudant dans une histoire commune, celle de la conquête de l'Ouest avec, pour modèle, le pionnier sûr de son bon droit. Un genre qui justifiait le massacre des Indiens, pour l'extérieur, l'image d'une Amérique forte et conquérante.

John Wayne, c'était un des plus fermes soutiens idéologiques de l'Amérique impérialiste et gendarme du monde, le défenseur de la loi et de l'ordre, le redresseur de torts. En 1950, il soutenait activement le sénateur Mac Carthy dans sa chasse aux communistes et aux démocrates. Dans les années 1960, il tourne les *Bérets verts* pour exalter la sale guerre du Vietnam.

Mais il est finit le temps des monstres sacrés d'Hollywood. C'est l'époque des antihéros : Dustin Hoffman avec *Little Bigman*, des antiwestern : *Le Shériff est en prison*, des Woody Allen, des Martin Ritt.

La Bannière étoilée ? Elle est rapiécée. Le dollar ? Il a fondu. Le DC 10 ? Il éternue. La Maison blanche ? salie par le Watergate. La suprématie des USA minée par la lutte des peuples : le Shah est tombé, Somoza défaille, elle est menacée par l'URSS.

Oui, décidément, John Wayne c'est l'homme d'une autre époque.

Léon CLADEL

ARGENTINE

Musique derrière les barreaux

Un concert pour Estrella

JEUDI soir, salle Gaveau, s'est tenu un concert donné par des musiciens de tout premier plan au profit du comité de soutien à Miguel Angel Estrella. Cette soirée était placée sous le signe de la musique de chambre avec le *Duo pour violon* et *Alto K 423* de Mozart, interprétés par Bruno Giuranna et Patrice Fontanarosa qui remplaçait Emmanuel Krivine, empêché au dernier moment, avec aussi deux *Ariettes françaises* de Mozart, interprétées par Christiane Eda-Pierre. Enfin, l'adagio en si mineur K 540 et la sonate en ré majeur K 576 par Maurizio Pollini.

Estrella a été arrêté en Uruguay en 1976 où il s'était réfugié après l'avènement de la dictature militaire en Argentine.

Après avoir étudié dans son pays, il était venu travailler en France comme boursier du gouvernement auprès de Marguerite Long, Magda Taglieferro, Vlado Perlemuter, Yvonne Loriot et Nadia Boulanger. Il était lauréat de quinze prix internationaux. Il avait œuvré pour faire sortir la musique des salles de concert et pour la diffuser dans un public populaire.

Un comité de soutien s'est constitué après son arrestation sous la présidence de Yehudi Menuhin, Henri Dutilleux et Nadia Boulanger.

Il est accusé d'avoir hébergé des *« éléments subversifs »*. Il n'a toujours pas été jugé. Le comité de soutien a déjà recueilli trente mille signatures. Il compte faire en sorte que l'UNESCO intervienne en faveur d'Estrella, véritable symbole des intellectuels et des artistes emprisonnés en Argentine. Le comité vient de presser un disque chez Erato No 9193. C'est un enregistrement du concert donné par Estrella à Paris en 1971.

L'émission *« Transistor en fête »* sur *Europe 1* a pris pour indicatif un morceau de musique interprété par Estrella, et ce, jusqu'à sa libération.

L. C.

Du 11 au 16 juin à Rennes

3es Rencontres du cinéma militant

C'EST en 1977 qu'avaient eu lieu les premières Rencontres du cinéma militant à la Maison de la culture de Rennes. Ces rencontres avaient permis de faire le point sur un genre né en 1936 et qui s'est développé principalement après 1968.

Les Rencontres qui se tiennent du 11 au 16 juin à Rennes ont pour objectif de faire le point sur *« Vingt ans de cinéma politique »*, des années 1960 à nos jours. Vingt-deux projections sont prévues avec des films de Jean Renoir, Yves Boisset, Rosi Wajda : *« La Vie est à nous »*, *« Le Sheriff »*, *« L'Homme de marbre »*. Cinq colloques seront organisés sur les thèmes suivants :

— L'évolution de l'écriture du cinéma politique.
— Politique des auteurs ou troisième cinéma avec entre autres Solanas.
— Cinéma direct et cinéma politique.
— Le cinéma d'intervention et la politique des institutions. Chaque jour trois projections différentes sont proposées à 17 h, 18 h 30 et 20 h 30. Les diaporamas (montages diapos) et la vidéo feront partie intégrante de ces rencontres.

Ces moyens à cause de leur maniabilité et de leur faible coût de production sont très utilisés. Un forum sur les nouveaux moyens de communications se tiendra chaque soir à l'*Ubu*.

On pourra voir un diaporama sur l'occupation de la SPLI à Chantepie ou un film super 8 sur la lutte de la SICCNA à St-Malo.

Un acquis : Ces Rencontres sont reconnues cette année par le Centre national de la cinématographie qui lui accorde une subvention. Des Rencontres qui risquent d'intéresser tous ceux pour qui le cinéma est un moyen de parler des luttes et de la réalité.

L.C.

L'HUMANITE ROUGE – Jeudi 14 juin 1979

POLITIQUE ET SOCIAL

AVIATION CIVILE

Guerre entre les USA et l'Europe

UN avion de la Douglas Mc Donnell a de nouveau failli être impliqué dans une catastrophe dimanche à Honolulu quand son train d'atterrissage s'est brisé juste avant le décollage. Après celle du DC 10 de Chicago, c'est la deuxième affaire qui arrive a cette société en moins de 15 jours. Cette fois c'est un DC 8 qui était impliqué.

L'administration fédérale américaine a saisi l'occasion pour relancer une offensive face à la concurrence de plus en plus pressante de l'Airbus. Elle a décidé que tous les avions gros porteurs, dont l'Airbus, devraient être révisés avant de pouvoir à nouveau survoler le territoire américain. Elle a cependant dû reculer rapidement devant le tollé général.

La réaction a été très vive en Europe où les représentants de toutes les compagnies aériennes européennes étaient précisément réunis pour étudier les conséquences qu'aurait pour elles le retrait de l'autorisation de vol du DC 10 dont beaucoup d'entre elles sont équipées. *« Nous ne nous sentons pas concernés par cette mesure »* a déclaré un officiel européen. Personne ne peut être dupe, en effet des véritables motivations de la décision de l'administration américaine.

En interdisant le DC 10, elle fait d'une pierre deux coups : d'une part elle renforce les positions de l'autre constructeur américains, Boeing, dont on sait qu'il est bien mieux placé dans l'actuelle administration américaine au pouvoir ; d'autre part elle met en difficulté les compagnies aériennes européennes qui sont largement pourvues de DC 10 et dont la concurrence se fait très vive sur le trafic atlantique.

Cette nouvelle décision, destinée visiblement à étendre les responsabilités sur l'ensemble des gros porteurs et à gêner les Européens, intervient au moment même où l'on apprenait que désormais l'Airbus pourrait être livré avec des réacteurs Roll Royce de fabrication britannique, en plus du Pratt et Wittney américain et du Snecma CFM 56, de fabrication américano-française qui déjà équipent l'avion européen.

S.F.

ECHOS *des entreprises et quartiers*

VOSGES

100 nouveaux licenciements aux blanchisseries et teintureries de Thaon

LES blanchisseries et teintureries de Thaon, vous connaissez ? Eh bien, c'est une filiale à 99 % de Rhône-Poulenc textile, elle-même filiale à 100 % du groupe Rhône-Poulenc Pricel.

Rhône-Poulenc réorganise tout son secteur textile depuis des années. Fin 1977, plus de 6 000 licenciements avaient été programmés. Aujourd'hui, ils continuent.

Les blanchisseries et teintureries de Thaon se trouvent dans les Vosges, à Thaon, à quelques centaines de mètres de l'usine Boussac, aujourd'hui rachetée par les Willot. Or, les Vosges c'est le textile, à part le textile, il n'y a rien de très significatif. Et le fameux « plan Vosges » a dû créer en tout et pour tout une cinquantaine d'emplois depuis septembre 1978. On avance à reculons. Cent nouveaux licenciements, au premier juillet 1979, aux BTT, c'est cent chômeurs de plus.

L'usine qui comptait plus de quatre mille travailleurs, il y a un peu plus de vingt ans, en comptera six-cent-vingt après les licenciements.

A terme, il ne faut se faire aucune illusion, cela signifie la disparition de l'usine et le chômage pour les six cent vingt travailleurs qui resteront à la fin de l'année.

Y. L.

DROME

Mobilisation de la population de Pont-de-l'Isère pour la libération de Rosemarie

Correspondants du Quotidien du peuple et de l'Humanité rouge.

ROSEMARIE, c'est la mère d'une petite fille de sept ans. A la naissance de sa fille Élise, Rosemarie divorce car son mari est un homme violent, différent de celui qu'elle avait connu avant son mariage.

Comme c'est le cas lors d'un divorce, le père a le droit de prendre sa fille un week-end sur deux. Or, la fillette grandit, parle à sa mère de ce qui se passe avec son père et des faits le prouvent, Élise est la victime de sévices sexuels de la part de son père.

Rosemarie alors refuse de donner son enfant à cet homme et la justice l'accuse de non-présentation de l'enfant lors des visites au père. La police vient même le chercher sur son lieu de travail. Le père est visiblement protégé en haut lieu dans l'appareil judiciaire, car non seulement le parquet de Valence refuse d'écouter Rosemarie, mais en plus elle est systématiquement condamnée à des mois de prison avec sursis, mais aussi elle doit verser des dommages et intérêts à son ex-mari.

De procès en procès, Rosemarie lutte pour qu'on l'écoute ainsi que sa fille, mais la justice ne croit pas en la parole des femmes, elle les infantilise, les infériorise, les traite de détraquées mentales.

Rosemarie, seule, ne pouvait rien faire. Un comité de soutien se créait, il y a quelques mois. Lors de ses procès à Grenoble et à Valence, la salle se remplit de femmes venues soutenir Rosemarie.

Mais la justice continue de sévir et mardi 5 juin Rosemarie est emprisonnée pour trois mois. La population de Pont-de-l'Isère où habite Rosemarie se mobilise et se décide une série de manifestations visant à bloquer la nationale 7 pour expliquer et faire un appel à la solidarité de tous.

La manifestation populaire de jeudi a vu se dresser en face d'elle les forces de l'ordre qui étaient mobilisées fortement avec ordre de frapper. L'atmosphère était tendue mais il n'y a pas eu d'affrontement.

Vendredi, on comptait trois fois plus de monde que la veille, environ 200 personnes. Nous sommes tous décidés à continuer l'action pour la libération de Rosemarie. A bas la justice bourgeoise et sexiste.

Photo HR

Les trente-quantre ouvrières de Manucentre à Millau, dans l'Aveyron occupent leur usine depuis le 20 avril 1979. Elles s'opposent à un licenciement collectif.

BREST

Fest-noz de soutien aux parents des enfants victimes d'une explosion de gaz

Brest : correspondant

LE 19 mai 1975, quatre enfants sont morts à Brest-St-Pierre, déchiquetés par une explosion (voir bimensuel No 46 et quotidien du 22 février 1979). C'est le gaz qui en est responsable et ce gaz vient du réseau de gaz de France.

Au procès (de Brest), le 21 avril 1978, le directeur GDF de Brest, inculpé pour homicides involontaires, est relaxé puisqu'il *« n'est pas établi que ce gaz provienne de la distribution de GDF. »*

Les parents ont fait appel, le nouveau procès aura lieu le 26 juin à Rennes.

Par ailleurs, un fest-noz de soutien aux parents se tiendra le vendredi 15 juin à la Maison des syndicats à Brest.

BLOC-NOTES

PARIS

Fête de quartier de l'*Humanité rouge*

Les militants du PCML du centre de Paris organisent le samedi 16 juin, de 14 heures à 24 heures, une fête à laquelle ils invitent les habitants des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements... et les autres.

– 14 h : début de la fête en musique ;
– 15 h : montage-diapos sur les grands moments d'une lutte pour le droit au logement dans le Marais ; témoignages d'habitants du quartier ;
– 15 h 30 : débat sur les problèmes du logement ;
– 16 h 15 : intervention du PCML ;
– 16 h 30 : film *La ville à prendre* ;
– 18 h : débat sur le film ;
– 19 h : un petit sketch joué par les travailleurs immigrés d'un foyer-hôtel du 10e arrondissement ;
– 19 h 30 : rendez-vous au buffet.

Soirée culturelle avec Émilio, chanteur argentin et sa guitare, un joueur de cythare, des chanteurs...

Pendant la journée, débats dans d'autres salles sur les luttes des femmes (15 h 30) et l'emploi (18 h), stands et panneaux d'information des associations invitées.

Participation au frais : 5 F (pour nous aider, des bons de soutien sont vendus par les militants du PCML).

La fête se déroulera à la salle de l'Épicerie, 12, rue du Renard (Paris - 4e). Métro : Hôtel de ville ou Rambuteau.

MARSEILLE

Meeting contre les expulsions et contre le projet de loi raciste.

Communiqué du Collectif contre les expulsions, contre le projet de loi raciste.

Le vendredi 15 juin à 19 h salle St-Georges - 90, avenue de la Corse à Marseille - 7e.

Avec la participation de Henri Nogueres, président de la Ligue des droits de l'homme. Et la parole aux immigrés.

A l'appel du Collectif contre le projet de loi raciste qui comprend les organisations suivantes : Chrétiens pour le socialisme, Association France-Algérie (Provence-Côte d'Azur), UD-CFDT, centre social Basse-Indre, Collectif anti-expulsions Salon, Martigues, Berre, mission populaire La Fraternité, fédération départementale Léo Lagrange, Rencontre et recherches, Ligue des droits de l'homme, confédération syndicale des familles, librairie des femmes, CLFU, Échange Méditerranée, Cimade, MRAP, SOS-refoulement, Asti, Codif, Syndicat des avocats de France, Adrafom, Collectif des justiciables, CLAP, Culture et liberté, CFI-Masargue, Syndicat de la Magistrature, Lica, groupe Témoignage chrétien.

ASSOCIATION DES AMITIÉS FRANCO-CHINOISES

RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Week-end d'information et de réflexion sur la Chine.

Ce week-end organisé par l'Association des amitiés franco-chinoises aura lieu le 16 et 17 juin au foyer international d'accueil et de culture, 76, rue Maréchal de Tassigny – Berck-sur-Mer 62600. Téléphone : 16 21 09 14 52

Samedi 16 juin : 16 h : ouverture - 16 h 30 à 19 h 30 F. Parrow et H. Pairoux de l'association Belgique-Chine présentent la presse chinoise et les derniers changements en Chine vus à travers les journaux chinois – 20 h 45 : présentation de diapositives sur la fête du Printemps en 1979 par JL. Boissier et sur la minorité nationale Yi par F Faes.

Dimanche 17 juin : 9 h 30 à 11 h 30, plusieurs carrefours, la jeunesse aujourd'hui en Chine, A partir de visites d'usines chinoises, discussion sur le développement économique... – Midi : inauguration du local des AFC de Berck – 15 h à 17 h : l'art en Chine avec JL. Boissier. Des voyageurs rencontrent ceux qui iront en Chine. Discussion avec des étudiants chinois.

Repas à 20 F pour les adultes, 10 F pour les enfants, nuit 15 F.

S'inscrire à H. Coliche. BP. No 6 59501. Crèches et garderies assurées.

VALENCE D'AGEN

Rassemblement antinucléaire.

Le dimanche 17 juin à 10 heures contre la centrale nucléaire du Golfech.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est trouvée dans l'article foyer Sonacotra des Ulis : Succès de la journée porte-ouverte de la page 7 du numéro 1 110. Nous ne mentionnions au débat que l'intervention du comité de résidents, alors que le comité de coordination des foyers Sonacotra est intervenu. Nous demandons à celui-ci de bien vouloir nous en excuser.

Pour adhérer au PCML ou rencontrer ses militants.

Retourner ce bulletin à l'Humanité rouge, boite postale 201 - 75926 Paris Cédex 19.
Nom . . . . . Prénom . . . . . .
Profession . . . . . .
Entreprise . . . . . .
Adresse complète . . . . . .

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques Jurquet
Rédacteur en chef : Jean Quercy
Chefs de rubrique : Intérieur : Claude Buisson
Front ouvrier : Gilles Carpentier - International : Annie Brunel
L'Humanité rouge - Pour toute correspondance :
B.P. 201 – 75926 Paris cedex 19
CCP : 30 226-72 D La Source
Tel : 205-51-10

Directeur de publication : André Druesne
Commission paritaire No 57 952
Distribution NMPP
Imprimerie La Nouvelle
Dépôt légal 2eme trimestre 1979

Photo HR

RENAULT-VEHICULES INDUSTRIELS - BLAINVILLE

La direction fait donner la maîtrise

LA grève des ouvriers de la Saviem à Caen et à Limoges en est à sa troisième semaine. Les revendications : 350 F d'augmentation pour tous, les 35 heures, la réintégration des ouvriers sanctionnés. Comme le décrit notre correspondant, la journée de mardi a été tendue. Venant après l'exposé de la situation par les organisations syndicales, il y a quelques jours, voici ci-dessous la fin condensée de la discussion avec d'anciens délégués syndicaux.

Pour comprendre une partie de ces propos, il faut se rappeler qu'ils ont été recueillis la semaine dernière. Depuis, la situation a évolué. Nul doute que dans le creuset de l'action a dû se renforcer l'unité combative de tous les grévistes.

La situation mardi à Blainville

Caen correspondante,

MARDI après-midi étaient prévues la réouverture des négociations entre la direction et l'intersyndicale. L'intersyndicale avait accepté de laisser une moitié des portes ouvertes pendant les négociations, selon le jugement des référés. Le piquet de grève était toujours en place. Une partie de la maîtrise (une soixantaine) est rentrée, entre deux rangées de grévistes, sous les crachats, les insultes, les seaux d'eau. Elle a été bien lavée !

Personne, aucun ouvrier quasiment ne les a suivis. Tout l'après-midi a été assez tendu, parce qu'il y a eu des manœuvres, des provocations. Deux camions sont venus, soi-disant pour chercher des pièces détachées mais ils n'ont pas pu rentrer. Ensuite il y a eu un essai d'ouvrir une porte à la Saviem, en enlevant les camions qui sont bloqués devant les portes : il y a eu riposte.

Vers 18 heures, la maîtrise est sortie, même traitement que lors de son entrée. Un gros camion chargé de pièce détachées a essayé de sortir. Il n'a pas pu car le piquet s'y est opposé. Seul le tracteur du camion, avec le chauffeur, est sorti.

Aux dernières nouvelles, les négociations n'ont pas avancées, c'est toujours les mêmes propositions de la part de la direction : les 250 F de prime et 42 heures et demie. Maintenant, ce n'est plus 42 heures et demie pour pouvoir compenser la perte du pouvoir d'achat, c'est 42 heures et demie pour rattraper les journées de grève !

Le soir, le piquet de grève est maintenu pour la nuit. Pour le lendemain mercredi, les ouvriers appelaient à être très, très nombreux au piquet de grève, parce qu'ils craignaient un coup de force de la direction. Sans compter qu'il y a pas mal de camions de flics qui sont massés autour de Caen, pas très loin de la Saviem.

Interview d'anciens délégués syndicaux

recueillie par René Bréand

– HR : Comment fonctionnez-vous pendant la grève ?

Il y a le meeting à 8 h 30 et l'assemblée générale à 10 h 30.

– HR : C'est là où vous faites le point ?

Les assemblées générales ne s'installent pas comme ça naturellement. D'abord, pourquoi un piquet de grève aujourd'hui ? Pourquoi en est-on arrivé à la situation où on en est ? Il faut savoir que c'est un débordement des organisations syndicales qui ne souhaitaient pas tellement un durcissement du mouvement. Tout au moins elles n'avaient pas pris les moyens que ça se durcisse et un certain nombre de copains, syndiqués ou non, militants ou pas nous avaient dit : *« Nous on occupe ! »*. Et on a occupé. Les organisations syndicales ont dit : on ne va pas se laisser déborder...

La question n'est pas unanime et tranchée là-dessus. Même au niveau des organisations syndicales CGT et CFDT, il y a deux courants à peu près actuellement. Un courant qui rejoint ce qui se passe et est partie prenante dans le débordement, les têtes elles non. Le fait que les gars ont dit : *« Nous on va partir quand même »*, ça a donné un appui à certains copains qui étaient délégués eux-mêmes et qui ont dit : *« De toute façon, on va participer »*.

Il faut des AG

Pour le piquet de grève, les organisations syndicales avaient été poussées. Il allait de soi qu'il fallait des assemblées générales, mais aussi un comité de grève qui n'a jamais pu être mis en place parce qu'il n'a pu être discuté sérieusement.

J'en ai parlé, mais je n'ai pas trouvé beaucoup d'échos. Le premier jour, j'ai pris le micro des syndicats et j'ai appelé à une assemblée générale qui a eu lieu à l'autre porte et a été récupérée par l'intersyndicale. De toute façon, c'était pas contre les syndicats, c'était pour les pousser à les faire.

Le deuxième jour, il n'y a pas eu d'assemblée générale, et le troisième jour, parce qu'un certain nombre de travailleurs viennent toujours me voir, me poser des questions, pensant que je suis toujours délégué, je dis *« bon, il faut y aller quand même, il faut des assemblées générales »* et je suis allé rencontrer l'intersyndicale pour réclamer la mise en place concrète des assemblées porte par porte. *(Là mon interlocuteur décrit la façon dont il a été reçu) « On s'est comporté vis-à-vis de nous comme des patrons, nous faisant attendre à la porte, nous disant qu'on était là pour diviser, semer le trouble dans la tête des gens »*. Après une longue discussion, j'ai dit : *« Puisqu'on est d'accord, il ne faut pas que les assemblées générales restent des textes de congrès, donc nous, on vous demande de les appliquer dès demain »*. Réponse : *« Non c'est pas possible, il faut qu'on se voie en section syndicale »* et puis après une bonne heure d'engueulade, je suis parti.

Le fond du problème

Il faut la démocratie dans la lutte. Le pouvoir appartient aux organisations syndicales, elles décident tout. A travers l'assemblée générale, elles font une consultation des gens, mais c'est toujours les gens qui devraient trancher en définitive. C'est ça le fond du problème, je crois. Entre nous qui voulons que les assemblées générales aient le pouvoir et que les organisations syndicales ne soient qu'une coordination de luttes et d'autres majoritaires dans les organisations syndicales qui disent que le pouvoir doit appartenir à celles-ci.

– HR : Les gens s'expriment facilement dans les assemblées générales ?

Encore une situation particulière.

Le premier jour à cette porte-là, où se tiennent les meetings centraux, il y a les micros. L'assemblée générale qui y avait été appelée par le micro, a commencé à se dérouler avec un nombre important de personnes et le copain de l'intersyndicale avec le micro appelait les gens à venir y parler. On lui a dit : *« Mais non, c'est pas possible, les gens n'ont pas la formation, ne sont pas habitués au micro, ils ne viendront pas parler »*, ce qui s'est avéré juste. Pendant trois quarts d'heure, personne n'a parlé que lui qui était obligé de se forcer. Quand il a posé le micro parce que nous, on n'a pas joué le jeu des questions, les gens ont commencé à s'exprimer.

C'est pas très net parce que les gens n'ont pas l'habitude de s'exprimer en public, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Ceux qui ne veulent pas d'assemblée générale, c'est un peu sur cette réalité qu'ils se basent. Ils disent « on fait pas ceci, on fait pas cela parce que les gens ne veulent pas ». Mais dans la mesure où on ne les a pas préparés, éduqués à faire un certain nombre de choses, c'est normal. Personnellement, je pense qu'il n'y a rien eu de spontané, c'est comme tout, on est plus ou moins embrigadé, formé.

Rendre les grévistes actifs

– HR : Ces assemblées générales, c'est positif, ça favorise l'unité ?

Bien sûr, je dis que c'est toujours positif dans la mesure où il n'y a pas que les militants syndicaux qui s'expriment. Et puis ça démontre aux gens qu'une lutte c'est pas seulement débrayer sur des mots d'ordre syndicaux, c'est aussi ne pas être passif, c'est pouvoir donner son avis, faire un certain nombre de suggestions, c'est pouvoir s'exprimer tout simplement.

— Un fait significatif sur les organisations syndicales et le pouvoir des assemblées générales : pendant un moment, on avait demandé l'élection de délégués de portes pour coordonner les divers trucs. On souhaitait qu'il n'y ait pas de militants syndicaux. Il y en a eu, mais le problème, c'est que par des magouilles, on a voulu en écarter des copains.

– HR : La solidarité à votre lutte ?

— Il y a un bon réflexe à la Saviem : il y a un potentiel de trois à quatre cents gars qui, lorsqu'il y a eu le coup des nervis contre le piquet de Moulinex sont intervenus là-bas. Ils étaient partisans d'une action directe contre ces individus-là.

Alors les organisations syndicales ont un peu détourné en appelant à un défilé pour qu'il n'y ait pas de violence. Il y a eu le très bon réflexe de Carrefour auquel pas mal de copains ont participé. C'est là qu'on voit les partis politiques dits responsables PS ou PCF, qui, lorsque les gars sortent et qu'à la limite, ça casse, soit détournent systématiquement, soit disent qu'il s'agit d'étudiants, le terme « autonome » est même employé !

Dans ces conditions, il faudrait presque considérer que trois ou quatre cents travailleurs de la boîte sont des autonomes. On reçoit des copains qui reviennent ici, il y a des types qui sont rétros qui pensent que ça ne doit pas se passer que dans la boite mais c'est dépassé.

– HR : La solidarité financière ?

— Pour le moment, il n'y a pas encore de collectes.

— Le fric est important. Mais il ne résout pas le problème de la lutte en général. Je suis partisan que les gens soient actifs dans la lutte. La solidarité financière pour celui qui va bosser à droite ou à gauche faut pas charrier.

Des conséquences graves si on perd

– HR : Comment vous y prenez-vous pour rendre les gens actifs ?

— On va les voir, on discute avec eux, c'est difficile, ça ne résout pas les problèmes.

— Moi je pense qu'il faut faire prendre conscience aux gars qui viennent là que si on perd cette lutte-là, aujourd'hui on s'affronte à l'État, ça aura des conséquences graves si on perd ; c'est-à-dire qu'on se retrouvera dans une boite qui fonctionnera comme Citroën. Il faut aussi essayer d'organiser le piquet de grève. Avoir de la nourriture de façon à ce que les gens mangent sur place ensemble. C'est intéressant de démontrer qu'on peut avoir une certaine forme de vie collective, ce qui va vers un autre type de société et puis ne pas avoir honte de faire un certain nombre de loisirs, parce que la grève ça veut pas dire être au garde-à-vous.

C'est vrai, quand on passe une journée comme ça, s'il faut la refaire dans les mêmes conditions qui sont celles des ateliers, les gens seront donc aussi démoralisés. Donc, par exemple, jouer aux boules. C'est important de pouvoir se détendre pour pouvoir mieux réfléchir après aux problèmes importants. Il y a d'autres problèmes, la popularisation de la lutte, la participation des travailleurs à la fabrication et au collage d'affiches, la distribution de l'information, ne pas se fermer dans l'entreprise.